66 228 C.2.G.M.

L'INSOUMIS

Bulletin humoristique, d'information et de combat contre les mauvais belges
Ne se soumettant pas à la censure boche

Paraît mensuellement — Numéro 9 — Novembre 1941

Rédaction et Administration
Rue de la Loi 6
BRUXELLES

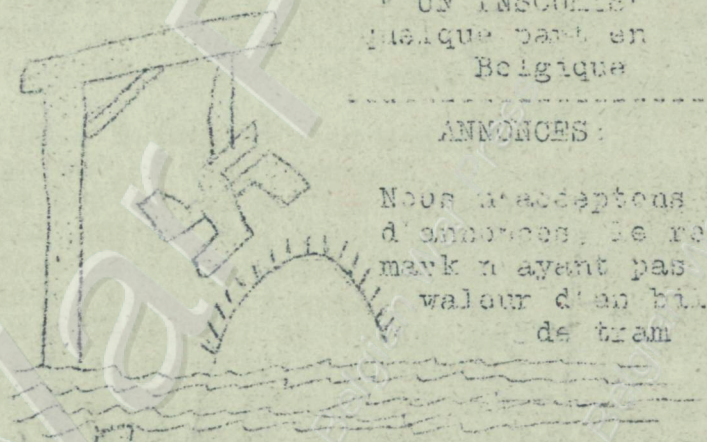
Editeur responsable
" UN INSOUMIS "
Belge par en
Belgique

PRIX DU NUMERO

Pour la Belgique..... gratis
Pour l'étranger,
excepté l'axe.... le double

ANNONCES :

Nous n'acceptons pas d'annonces, le reichmark n'ayant pas la valeur d'un billet de tram



TENIR LUTTER

RÉSISTER

VAINCRE

OU

MOURIR

POUR LA BELGIQUE - POUR LE ROI : TELLE EST NOTRE DEVISE

Belgian War Press

II NOVEMBRE 1941

La date du II novembre, jour anniversaire de l'armistice, éveille en nous bien des souvenirs!

Aux anciens combattants de la grande guerre, elle rappelle l'aube du jour, qui marqua la fin de l'horrible tragédie à laquelle ils étaient mêlés depuis quatre ans. Finies les pénibles gardes aux tranchées, avec les factions dans les trous d'obus, les patrouilles dangereuses, les relèves mouvementées; finis les coups de fusils, les rafales de mitrailleuses, les bombardements meurtriers.

Enfin, l'ère d'une vie nouvelle s'ouvrait, pleine de promesses. Hélas! Trois fois hélas!

A tous nos concitoyens ayant subi l'occupation de 1914-1918, elle remémore le terme tant attendu, accueilli avec un enthousiasme délirant, d'une vie toute de privations, de souffrances physiques et morales, d'exactions sous la botte de la soldatesque teutonne. Que d'espoirs ce jour béni de l'armistice mit dans leur coeur, mais aussi que de désilusions ils ont éprouvées depuis.

Le II novembre nous rappelle à tous la sonnerie des cloches commémorant l'annonce de l'armistice; le cortège aux monuments aux morts de la guerre et la visite aux tombes de nos héros, à la pelouse d'honneur au cimetière; le défilé silencieux devant la tombe du Soldat Inconnu, au pied de la colonne majestueuse de la Place du Congrès; enfin le relais des flambeaux venus des villages situés aux confins du pays et amenés, par étapes successives, au chevet de la Dalle Sacrée.

En ce II novembre 1941, ou la Belgique toujours occupée subit encore la domination du boche abhoré, domination sans doute moins cruelle qu'en 1914-1918 mais cependant plus effective, plus pénible par la misère plus profonde qu'elle engendre, pensons à la signification de ce Relais que l'on a justement qualifié de "Sacré". Qu'en ce jour anniversaire de l'armistice de "l'autre guerre" nos pensées émues convergent de tous les coins du Pays, comme jadis les flambeaux, vers la Dalle sous laquelle repose l'Illustre Inconnu, symbole de notre résistance héroique et de notre sacrifice. Que nos coeurs affermis par les misères de l'occupation actuelle, transmettent de proche en proche, tout comme les flambeaux, vers le Tombeau de l'Inconnu, notre foi inébranlable en la victoire du Droit sur la Force, notre certitude absolue de voir tôt ou tard notre chère Belgique débarassée du joug d'un oppresseur insupportable, notre confiance en l'avenir d'un monde nouveau et meilleur, notre attachement fidèle au Souverain qui, dans les heures tragiques de mai 1940, sut, par sa clairvoyance, épargner nos soldats et nos populations civiles d'un carnage épouvantable.

M.35-II

FILS D'UNE ANTIQUE ET NOBLE RACE
QUE NUL JAMAIS N'ASSERVIRA
NOUS SOMMES LA MOISSON VIVACE
QUE L'AVENIR ENGRANGERA

JUSQU'A NOS MINUTES DERNIERES
NOUS DEFENDRONS LES LIBERTES
QUE LE SANG VERSE PAR NOS PERES
A FAIT GERMER DANS NOS CITES.

(Botrel)

LES BOCHES ORGANISENT LA CHASSE

AUX METAUX NON-FERREUX

C.W.O.II
C.2.G.M.

BELGES, QUELLE SERA VOTRE LIGNE DE CONDUITE?

L'ordonnance du 20 octobre, prise par le pouvoir occupant impose aux chefs de famille la livraison de métaux non-ferreux.

Les boches disent avoir pris cette mesure pour permettre à l'industrie belge de donner du travail à nos ouvriers. Mensonge que tout cela. En bon français cela signifie:

L'ALLEMAGNE MANQUE DE METAUX POUR CONTINUER LA GUERRE.-

L'ALLEMAGNE AVOUE SA FAIBLESSE.-

Par habileté, et aussi par incapacité de pratiquer des perquisitions le boche, dans son ordonnance, dit que vous paierez 100 francs au Kg de cuivre manquant et 75 francs si vous en avez fourni la moitié

BELGES, QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Votre mot d'ordre sera: PAS DE METAL POUR LES BOCHES
PAS UN LIARD POUR LEUR GUERRE.
VOUS NE SEREZ PS LES COLLABORATEURS DE L'ENNEMI

BELGES.- Refusez de livrer des métaux.

BELGES.- Refusez de payer l'impôt de guerre, remplaçant la livraison des métaux.

CHEFS DE NOS ADMINISTRATIONS COMMUNALES, vous ne pouvez vous rendre complices de la fourniture de matériel de guerre à l'ennemi.

BOURGMESTRES, REPRESENTANTS DE LA LOI, AGENTS DES FINANCES, abstenez-vous d'établir des centres de récupération de métaux, de toutes perquisitions, d'aider l'occupant dans la déclaration des revenus de 1939.

N'OUBLIEZ PAS que les lois belges prescrivent la PEINE DE MORT à charge de tout fonctionnaire et mandataire public POUR AIDE à L'ENNEMI.

L.35

NOUVELLES DE PARTOUT

UN BANQUET QUI SE TERMINE DE FACON TRAGIQUE. Une scandaleuse orgie à GLABAIS-lez-GENAPPE

Le 27 septembre eu lieu un banquet de 80 couverts chez M. Beaucarne, tenancier de la ferme-restaurant:" La Bonne-Ferme". Celle-ci est située le long de la route de Bruxelles à Charleroi, à Glabais, exactement.

A ce banquet, qui avait été commandé par le sieur Renacle, directeur de "Terre et Nation", assistaient: M. De Winter, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement, Leeuwissen, président de la Corporation de l'Agriculture, et Hennaut, Secrétaire pour le Brabant de la dite corporation, ainsi que toute une série de personnages attachés au ravitaillement.

Ce banquet était organisé en vue de fêter la création de la Corporation Nationale de l'Agriculture. Rien n'y manquait - nombreuses femmes- un accordéoniste de Genappe. Un porc et un veau avaient été abattus -vins et liqueurs à profusion - on y but copieusement. Un bal clôturait le banquet.

ET TOUTES CES BEUVERIES ET CES RIPAILLES SONT ORGANISEES PAR CES IMBECILES INDIVIDUS QUI AFFAMENT CYNIQUEMENT NOS POPULATIONS.

Mais la punition ne se fit pas attendre.

A 20 heures, un incendie éclata et, malgré, grange et hangar devinrent la proie des flammes. Des pompiers bruxellois ainsi que leurs collègues de Nivelles et de Charleroi furent requis et après avoir circonscrit l'incendie, quittèrent les lieux. Ils laissèrent cependant du matériel sur place.

Des convives ivres, profitèrent de ce matériel, dont des échelles, pour faire des clowneries. C'est au cours de ces exercices que le sieur Hennaut reçu le contre-poids d'une échelle sur la tête. Blessé grièvement il succomba quelques heures après.

DES CAMIONS DE LA WERHMACHT flambent. Des camions boches ont été incendiés en différents endroits de la capitale: un, rue de la Violette; un, Place Bara; un autre, chargé de caisses, sur le Boulevard Jamar, un, rue des Mélèzes à Ixelles; deux autres encore, route de Vilvorde.

APRES LES CAMIONS..... DES WAGONS chargés de marchandises destinées à l'Allemagne, ont été la proie des flammes.

DES ACTES DE SABOTAGE.- Aux usines de Sambre-et Loselle-, ainsi qu'à Marcinelle; des wagons qui devaient être mis en service pour les allemands ont été rendus inutilisables.
A LAIBUSART.- Un dépôt de brai, destiné à la fabrication de briquettes, a été incendié. A TERTRE, la cabine électrique alimentant la Carbo-Chimique a été sabotée. A CHARLEROI, au puits No 5 du charbonnage " Le Péchon" sabotage d'un moteur, occasionnant l'arrêt pendant plusieurs jours de 160 bennes de charbon, destiné aux allemands.

B E L G E S

Il y a trois mois, nous vous avons avertis:
" ALERTE AUX CUIVRES "
Aujourd'hui, nous vous crions:
" ALERTE A LA LAINE"
Dès maintenant, prenez vos dispositions pour cacher votre laine.
BELGES.- Ne livrez ni métaux, ni laine aux boches.
BELGES.- Si vous livrez ces matières, vous prolongez votre martyre.

NOS TROUPES EN AFRIQUE

C'est aux troupes belges, commandées par le Général Gilliard; que le commandant en chef des forces italiennes, s'est rendu avec 15000 hommes

---

LE MOT D'ORDRE POUR LE 11 NOVELBRE

BELGES. Souvenez-vous de nos morts de 1914-1918 et de 1940.
Souvenez-vous de nos fusillés de 1914-1918 et de 1940
FLEURISSEZ LEURS TOMBES.
BELGES. Restez chez vous. N'achetez pas de journaux embochés. Laissez votre place vide au café, au théatre, au cinéma.

I L S N E M A N Q U E N T D E R I E N..... M A I S !!!

Les partisans de la méthode forte prétendent que les boches ne manquent de rien, qu'ils ont nourriture abondante, que les ouvriers revenant de la bochie reviennent chargés de victuailles, que le fer est abondant, que les usines fonctionnent à plein rendement, que la pénurie d'essence est un mythe anglais, en un mot qu'Hitler n'a aucune raison de perdre la guerre, faute de quoi que ce soit.

Mais nous avons bien constaté qu'en pays envahi, ils n'apportent leur nécessaire, nourriture, vêtements, etc.... , qu'ils réquisitionnent froment, paille, viande, pommes de terre, qu'ils réglementent tout pour mieux s'emparer et que leur soldatesque doit être entretenue par la population.

La dernière ordonnance parue ordonne la fourniture de cuivre, laiton, plomb, nickel, étain(tous métaux non-ferreux).

Ah! Ils ne manquent de rien..... mais il leur faut tout..... et au delà de ce qui est possible. Jugez. Le possible est de prendre ce qui existe, c'est-à-dire saisir par réquisition. OUICHE! C'est une méthode désuète digne de leurs pères de 14-18, digne de Guillaume II. Les actuels suppôts d'Hitler sont plus corrects, ils ne font pas de visites domiciliaires (jusqu'à nouvel ordre), ils ordonnent de porter à nos dirigeants belges (bourgmestres, attention!!!) des quantités de métal au prorata des contributions de 1939(revenus professionnels et cadastraux, impôt complémentaire Vous imaginez-vous les petits employés et ouvriers de Bruxelles, Anvers, Liége, etc.. habitant en appartement, devant fournir 12 Kgs de métal. Et c'est la moyenne, puisque 20.000 frs de revenus, vous impose cette quantité C'est impossible.....

Et comme à l'impossible, nul n'est tenu..... D'accord, vous payerez, chers amis, et le taux est aussi connu: 100 francs au Kg manquant, ou 75 francs si vous en fournissez la moitié. Quel raffinement dans le calcul

ET DIRE QU'IL NE LEUR MANQUE RIEN.

Mais les peuples opprimés, les Belges qui n'ont demandé que la paix, opposeront la résistance passive en ne livrant rien. Ils payeront du papier(contribution indirecte du non-ferreux), soit, mais de la matière qui servirait à tuer leurs libérateurs Anglais et Russes, à massacrer les populations civiles de Londres et de Moscou, ah! non, pas de fourniture, pas un gramme. C'est aller à l'encontre de son intérêt, du droit, de la justice BELGES, ne collaborez pas en fournissant du cuivre.

M.35-12

L E V O L D U C H A R B O N B E L G E.

(extrait d'une lettre collective de tous les Secrétaires Généraux, au boche Reeder, chef des pillards allemands. Cette lettre est datée du 23 septembre 1941)

Le cas des charbons mérite un examen plus approfondi.

D'août 1940 à fin juin 1941, l'exportation totale de 5 millions de tonnes de charbon a été imposée par l'autorité allemande sans qu'aucune compensation, en matières premières ou en produits alimentaires ait pu être exigée par les autorités belges.

De ce total 3.800.000 tonnes ont été exportées vers l'Allemagne y compris l'Alsace Lorraine et le Grand Duché de Luxembourg et 1.000.000 de tonnes vers la France; la Hollande intervient pour 230.000 tonnes environ

Il n'est pas douteux que les autorités françaises eussent été disposées à livrer du froment en échange du charbon belge. A ce sujet, il parait intéressant de mettre en relief qu'à la quantité de 1 million de tonnes de charbon livré à la France jusqu'à présent correspond à égalité de valeur une quantité d'environ 230.000 tonnes de froment qui eussent allégé d'autant les livraisons de seigle allemand.

En plus des exportations citées ci-dessus les autorités belges se voient obligées depuis le mois d'août 1941 à exporter du charbon pour les services allemands stationnés en France et cela toujours sans aucune compensation.

Ces exigences de l'ordre de 50.000 tonnes en août sont passées à 80.000 tonnes en septembre et à 125.000 tonnes en octobre.

Les exigences allemandes étaient déjà extrêmement lourdes à supporter jusqu'à présent puisqu'elles avaient pour résultat d'enlever à la Belgique une matière première aussi précieuse que le charbon, c'est-à-dire une des rares monnaies d'échange dont nous disposons pour obtenir le froment et les autres vivres dont nous avons le plus urgent besoin.

A l'heure actuelle, les nouvelles exigences [illegible] à la livraison de quantités de plus en plus importantes aux services allemands en France, rendent la situation faite à la population belge de plus en plus pénible.

En effet, ces livraisons ont eu pour conséquence [illegible] en combustibles de la population alors que nous sommes un pays producteur de charbons, en quantités dépassant de loin nos besoins et qu'un prélèvement mensuel de 30 millions de francs est opéré sur les revenus de la collectivité belge pour maintenir en dessous des prix de revient le prix d'un charbon dont cette même collectivité se trouvera privée nobobstant ce sacrifice.

La Belgique qui a la population la plus dense d'Europe a été aussi jusqu'à présent le pays ou la situation alimentaire a été la plus difficile, ou la population a au cours de ces derniers mois, véritablement souffert de la faim. Il ne serait pas admissible d'ajouter à ces difficultés la perspective de souffrir du froid, à l'entrée de ce deuxième hiver de guerre qui s'annonce d'autant plus rigoureux que les quelques réserves familiales sont épuisées. De plus, il n'est pas inutile de rappeler que c'est la grande masse de la population, disposant d'un faible pouvoir d'achat, qui serait la première victime de ces mesures.

Considérant que les fournitures de charbon à destination des services allemands stationnés en France sont en opposition avec les stipulation de la Convention de La Haye, il se justifie de renoncer immédiatement à celle-ci.

Moyennant cette décision, il serait possible de faire cesser dès le 1er octobre, le rationnement injustifié des charbons, actuellement en vigueur. De même le monnayage de nos exportations de charbon pourrait être rapidement organisé sous forme d'importations de froment français.

Comme mesure pratique, devant avoir des effets immédiats, auprès de l'Administration allemande en France, qui s'est opposée jusqu'à présent à tout accord à ce sujet - nous proposons de suspendre, sous préavis expirant le 1er octobre, toute exportation de charbon vers la France. Il serait entendu que les exportations ne reprendraient que si des compensations adéquates étaient obtenues, tant pour les quantités livrées depuis août 1940 en ce comprises celles fournies aux services allemands de France - que pour les exportations à venir.

Nous croyons devoir attirer votre attention sur le fait qu'en raison de l'état de choses que nous venons de vous décrire, les autorités belges se sentent privées de tout moyen efficace de défendre les intérêts de la population qui leur sont confiés. Aucune ligne directrice ne peut être appliquée, que ce soit en matière de politique industrielle ou de ravitaillement. La vie se fait au jour le jour, sans que les autorités responsables ne puissent prévoir la moindre marge de sécurité. Elles sont obligées de vaquer à leur tâche sans aucune liberté d'esprit et avec une épée continuellement suspendue au-dessus de leur tête. Les stocks existants diminuent de jour en jour. L'activité économique s'affaiblit de plus en plus.

Cette situation devrait être éclaircie. Nous devons saisir les dernières chances qui nous restent d'éviter des complications graves.

Dans ce but, il conviendrait de s'accorder sur un plan des besoins belges de base, tant au point de vue des matières industrielles que des produits alimentaires. Dans la limite de ces besoins, il y aurait lieu de déterminer ce qui peut être couvert par la production nationale et ce qui doit être comblé par des importations, pour payer ces importations la Belgique dispose, en vertu des principes qui ont présidé à la fondation de Deutsche Verrechnungskasse

1°) de son solde de clearing

2°) de ses exportations.

Il est indispensable que les autorités belges reçoivent l'appui de l'Administration militaire pour étudier la solution à apporter à ce problème, au cours de contacts directs avec les autorités du Reichswirtzchaftsministerium du Reichernährungsministerium et des autres instances de Berlin compétentes en cette matière.

Une fois ce plan établi, il devrait être loisible aux autorités belges de prendre contact avec les pays susceptibles de nous approvisionner pour la préparation d'accords commerciaux. Nous avons la conviction que les résultats qui pourraient être obtenus par des contacts directs entre délégation belge et étrangère dont le cadre d'un général établi de commun accord avec les autorités centrales de Berlin auraient une répercussion favorable sur notre ravitaillement et sur notre situation économique et financière en général.

Les propositions précitées nous semblent d'autant plus dignes d'être retenues et mises en application que, malgré les difficultés de toute nature que nous avons connues depuis un an, la population belge a toujours fait preuve d'esprit de travail, de dignité, de calme et de discipline.

ENCORE DEUX VENDUS QUE NOUS SIGNALONS AUX BONS BELGES. Amis, complétez votre liste.

1°) Lieutenant De Meulder, commandant la 3e compagnie de la Ire division de la garde flamingante.

2°) Le sieur Léon Stevens de St Amand (Province d'Anvers) est né en 1918 Celui-ci était cordonnier. Prisonnier au Stalag XI B, il sollicita sa libération pour s'engager dans la garde flamingante. Il fut libéré le 7/I/41. Il fait partie de la compagnie commandée par De Meulder et est incorporé sous le No 90, Feldpostnummer 35653.

Il possédait un passe-port allemand (ausweis) daté du 25/7/41 qui lui fut délivré par la Truppenübungsplats de Marie-ter-Heide.

Nous ne craignons pas d'être démentis, car apprenez De Meulder et Stevens que tous les documents prouvant de que nous avançons, sont en notre possession. La collection augmente tous les jours.

E.35

Tu renaîtras, glorieuse Belgique,
Car le Destin qui guide les vaillants,
De tes enfants, ô phalange héroïque
A couronné les efforts triomphants.
Dans le passé, témoin de ta souffrance.
Tu puiseras une nouvelle foi
Et garderas ta noble indépendance.
Grâce à tes fils, au coeur de ton grand Roi!

C.W.O.H. C.2.G.M.